

Saint-Hélen

Conseil municipal (suite).

Ça se précise pour les aires de jeux

Suite du compte rendu du conseil municipal de jeudi dernier.

Aire de jeux. Trois entreprises sur les six consultées ont adressé un dossier pour l'aménagement de deux espaces jeux pour enfants, un pour les tout-petits jusqu'à 5 ans et un autre pour les 6-12 ans, situés au cœur du bourg, près de l'église. Antoine Deconchy, en charge de ce dossier, a présenté les devis précisant le cahier des charges : jeux et structures adaptés aux différents âges, table de pique-nique et bancs, sol. Après échanges entre les élus, c'est finalement la proposition de la société Quali-Cité qui a été adoptée (28.794 € HT), avec un sol en gra-

vier roulé (pas d'arête). Le sable et les copeaux de bois ont été écartés, en raison des possibles déjections animales.

Subvention. Une subvention de 1.200 € (50 € par enfant), qui avait été demandée en 2017, pour la classe de voile de 24 élèves de CM2, sera versée à l'école Émilie-et-Germaine-Tillion.

En bref. Du bois de chauffage (hêtre, chêne, bouleau, sapin et saule) provenant de coupes d'entretien est proposé à la vente par la commune, au prix de 120 € la corde et 40 € le stère.

Le maire a indiqué qu'à la suite de travaux sur les antennes internet Orange, la commune sera très prochainement couverte en 4G.